

# Programme de formation

## MEDIATEUR(TRICE) SOCIAL(E)

### Accès aux Droits et Services

#### Public visé par la formation et prérequis

##### Public visé :

Les personnes qui sont ou souhaitent devenir médiateur ou agent de médiation dans les structures accueillant différents types de publics (habitat collectif ; espace public ; transports ; accès aux services ...).  
Sont concernés les personnes faisant fonction de médiateur ; les agents de préventions et de médiation ; les personnes ayant un bac prof « service de proximité et vie locale ; les personnes en reconversion professionnelle ; les personnes en situation de demandeur d'emploi.

##### Prérequis :

Il n'y a pas de prérequis pour accéder à la formation.

Les candidats à la formation font l'objet d'une sélection après un entretien de positionnement.

#### Objectifs de la formation

- ✓ L'acquisition des compétences nécessaires à l'obtention du titre de Médiateur(trice) Social(e)
- ✓ La qualification des professionnels du secteur de la médiation
- ✓ La connaissance des champs professionnels de la médiation
- ✓ La connaissance des publics du médiateur
- ✓ L'apprentissage de base donnant accès à une culture professionnelle
- ✓ Une meilleure connaissance de soi favorisant une prise de distance par rapport  
Aux situations professionnelles rencontrées, une analyse réflexive de sa pratique
- ✓ L'acquisition de techniques et d'outils de médiation
- ✓ L'apprentissage et/ou approfondissement des outils bureautiques
- ✓ L'entraînement aux écrits professionnels
- ✓ La capacité à prendre sa place dans une équipe de médiation

Un développement des capacités d'écoute et de communication avec les personnes.

## Contenus de la formation :

Le titre professionnel comporte trois certificats de compétences professionnelles (CCP) qui peuvent s'acquérir soit à la fin d'une année de formation par la certification finale, soit chacun indépendamment, soit encore par la voie de la VAE :

1. CCP 1 « Participer à une veille sociale et s'inscrire dans les réseaux professionnels d'un territoire » ;
2. CCP 2 « Assurer un service de médiation » ;
3. CCP 3 « Faciliter et organiser des activités supports à la médiation sociale ».

BLOC DE COMPETENCES	INTITULE	NOMBRE D'HEURES
CCP 1 « Participer à une veille sociale et s'inscrire dans les réseaux professionnels d'un territoire » (70 Heures)	Analyser les caractéristiques d'un territoire d'activités	28 Heures
	Identifier les acteurs en lien avec son activité et s'insérer dans des réseaux existants	21 Heures
	Contribuer à la veille sociale sur un territoire d'activité	21 Heures
CERTIFICATION	Préparation à la certification + CERTIFICATION	7 Heures
CCP 2 « Assurer un service de médiation » (105 Heures)	Accueillir les personnes et présenter le cadre de la médiation sociale	14 Heures
	Identifier avec la personne les différentes composantes d'une situation	10.5 Heures
	Contribuer à la résolution de situations conflictuelles par un processus de médiation sociale	10.5 Heures
	Rétablir la communication entre une personne et une structure par un processus de médiation sociale	14 Heures
	Accompagner la personne dans la mise en œuvre de ses démarches	14 Heures
	Faciliter l'accès aux droits et aux services dématérialisés	14 Heures
	Rendre compte de son activité	14 Heures
	Analyser sa pratique de médiateur social accès aux droits et services	14 Heures
CERTIFICATION	Préparation à la certification + CERTIFICATION	7 Heures
CCP 3 « Faciliter et organiser des activités supports à la médiation sociale » (70 Heures)	Contribuer à l'élaboration et à la construction d'une activité support à la médiation sociale	28 Heures
	Contribuer à la mise en œuvre d'une activité support à la médiation sociale	21 Heures
	Participer à l'évaluation d'une activité support à la médiation sociale	21 Heures
CERTIFICATION	Préparation à la certification + CERTIFICATION	7 Heures

<b>TOTAL</b>	266 Heures
--------------	------------

## Durée de la formation et modalités d'organisation :

- **Formation théorique** : 266 heures
- **Formation pratique** :
  - 350 heures (soit 10 semaines) pour les personnes en emploi hors champ de la médiation ;
  - 175 heures (soit 5 semaines) pour les personnes en emploi dans le champ de la médiation

Pour la formation pratique, une rencontre est organisée entre le référent de formation et les tuteurs de stage.

Le site de formation est l'IRTS Montpellier.

La formation débute en mars 2026 et se termine en octobre 2026.

La formation est organisée en session de deux journées par semaine (pour les cours théoriques) de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00.

Le nombre d'apprenants par groupe a été fixé entre 15 et 20 stagiaires.

## Qualité des formateurs :

Référents de la formation : Caroline MALABAVE et Jean-Luc BOUCHERAT.

Système d'échange et de suivi avec le stagiaire : des temps de coordination en promotion, des rendez-vous individuels à la demande, des contacts autant que nécessaires par la plateforme e-campus.

Formateur – Directeur d'établissement ; Étude du territoire, des réseaux et des publics.

Formatrice – Médiatrice scolaire ; Outils et techniques de médiation ; mises en situation.

Formateur – Médiateur familial ; Formateur - Outils et techniques de médiation ; mises en situation.

Formateur – Médiateur social ; Méthodologie de la rédaction du dossier professionnel et accompagnements individualisés.

## Méthode pédagogique :

Pédagogie interactive et positive : alternance entre les apports théoriques, l'analyse des situations, les propositions pratiques pour permettre une assimilation des apports théoriques et l'émergence des questions et pistes de réflexion chez les stagiaires.

## Evaluation / sanction de la formation :

A la fin de chaque CCP, il y a une « Evaluation Ecole » qui est effectuée. Pour chaque stagiaire, ces évaluations seront groupées dans le « Livret d'évaluations passées en cours de formation » ; livret qui est destiné au jury de certification.

Entraînements pour chaque certification : à la fin de la formation un temps de préparation à la certification est prévu avec des mises en situation.

## Certification

Chaque candidat est évalué par un jury habilité par la DREETS lors d'une épreuve orale avec une mise en situation. Le jury tient également compte du « Dossier Professionnel » du candidat ainsi que du « Livret des évaluations passées en cours de formation ».

Pour obtenir le « Titre Professionnel » de Médiateur social, le candidat doit avoir validé les trois CCP

## Evaluation du dispositif de formation :

Un bilan de la formation est effectué au terme de celle-ci. Il fait l'objet de la mise en place d'axes d'amélioration conformément à la Politique d'Amélioration Continue de la Qualité.